



Délai entre référé et assignation sur le fond au tribunal d'insta

Par **ostolmcom**, le **29/06/2016** à **13:09**

Bonjour,

Nous avons été condamnés en référé au Tribunal d'Instance car absents à la convocation de l'audience (quiproquo sur une demande de report d'audience), ceci au sujet de litige sur des loyers.

Suite à ceci, plutôt de que faire appel du référé, nous avons préféré engager une assignation sur le fond, qui a eu lieu 4 mois après le jugement en référé. L'assignation sur le fond rectifie les erreurs du référé et apporte beaucoup d'élément qui n'avaient pas été indiqués lors du référé. Lors de l'audience sur le fond, l'avocat de la partie adverse invoque la nullité de la demande d'assignation sur le fond car il y aurait eu une demande d'exécution du référé. Il invoque pour cela l'article 122.

Est ce que la raison qu'il invoque est valable et peut on annuler l'examen assignation sur le fond?

Merci de vos réponses